

.REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BISKARA

DISTRICT ADMINISTRATIF D'EL KANTARA

DAIRA D'EL KANTARA

COMMUNE DE AIN ZAATOUT

Avis D'Attribution Provisoire

**pour un appel d'offres national ouvert avec exigence
de capacités minimales N°:02/2026 pour la deuxième fois**

NIF :098407185083612

adresse: quartier 10 juillet 1957, commune Ain Zaatout

conformément aux dispositions d'articles 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementations des marchés publics et des délégations de service public. Le Président de l'Assemblée Populaire communale de la Commune d'Ain Zaatout annonce à tout Les soumissionnaires participant à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°:02/2026 pour la deuxième fois annoncé dans le journal L'est Républicain: 14/03/2026 en français et dans le journal eldjoumhour-erriadhi le :15/03/2026 En arabe Ainsi que le bulletin officiel des marchés publics BOMOP et deux journaux électronique de avis d'attribution provisoire liés à la réalisation

Opération : contrôle technique et réalisation parc communale (Deuxième tranche)

Projet : réalisation parc communale (Deuxième tranche)

Après une réunion du comité communale d'ouverture et d'évaluation des offres les résultats comme indiqué dans le tableau ci- dessous:

N°	Intitulé de Opération	L'établissement gagnant et son numéro d'identification fiscale	Le montant déclaré après examen des comptes avec toutes taxes (DA)	Délai de réalisation	Note technique	Observation
01	Opération : contrôle technique et réalisation parc communale (Deuxième tranche) Projet : réalisation parc communale (Deuxième tranche)	entreprise des travaux publics et bâtiment ZAHNIT AISSA Cité 1^{ER} Novembre 1954 commune ain zaatout biskra 150071801031137	37 537 062.50	04 mois	70 — 100	Qualifiée techniquement et moins disant

conformément aux dispositions d'articles 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementations des marchés publics et des délégations de service public.

Les recours doivent être adressés à la commission des marchés publics. Le recours est introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la date première parution du présent avis dans le BOMOP ou les journaux nationaux. et deux journaux électronique

Les soumissionnaires souhaitant consulter les résultats détaillés de l'évaluation des offres de candidature . offres techniques et les offres financière peuvent contacter les services de la commune dans un délai maximum de 03 jours à compter de la date première parution du présent avis dans le BOMOP ou les journaux nationaux. et deux journaux électronique

Ain Zaâtout Le : 30 mars 2026

Le Président de l'Assemblée populaire Communale